



Vandalisme parking : mauvaise place et inaction syndic

Par JohnOwens

Bonjour,

Je tenais à vous exposer un problème assez particulier qui a mis en lumière d'autres problèmes...

Je suis locataire d'une place dans un parking sécurisé (sous vidéosurveillance) entre centre-ville.

Je me suis rendu compte un beau matin que mes 4 pneus avaient été crevés. Après un refus de prise en charge de mon assurance, je contacte le syndic qui m'indique que les images de vidéosurveillance ne sont consultables que pour les dernières 48h (alors qu'une affiche présente dans le parking indique que ce délai est d'un mois!). En sondant les autres usagers du parking, j'apprends que les actes de vandalisme y sont récurrents et que le syndic n'a jamais vraiment fait le nécessaire pour y remédier.

Au cours du litige, j'apprends que la place que j'occupe sur le parking depuis 2 ans n'est en réalité pas la bonne suite à une erreur de l'agence immobilière qui m'a attribué une place alors qu'en fait j'avais normalement droit à un box.

De ce fait, mon véhicule a stationné de leur faute à tort sur une mauvaise place et je n'ai pas pu jouir du box tout ce temps. Il est évidemment à préciser que si mon véhicule avait pu stationner dans le box, jamais il n'aurait pu être vandalisé.

Faisant une question de principe du fait de pouvoir obtenir une indemnisation concernant cet acte lâche, j'aurais souhaité savoir si, outre le refus de prise en charge de mon assureur, il m'était possible de rechercher la responsabilité du syndic (pour inaction et perte de chance d'identifier le tiers) ou l'agence immobilière (pour son erreur initiale concernant attribution d'une mauvaise place de parking qui aurait du être un box plus sécurisant qui m'aurait évité cette déconvenue).

Merci par avance pour votre retour,

Bien cordialement